



Adhésion au Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés

1. Vision, mission et documents d'information sur le Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés

Même si le développement des politiques et stratégies de vieillissement actif et en bonne santé relève essentiellement de la compétence des gouvernements nationaux¹, un engagement ferme de tous les niveaux de gouvernance est nécessaire pour obtenir un changement durable. Un monde favorable aux aînés ne peut se construire que région par région, ville par ville, localité par localité.

La **vision** que promeut le Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés est que chaque ville, localité et territoire fasse son possible pour s'adapter aux besoins de sa population vieillissante.

Créer un environnement favorable aux aînés implique de mettre en place un processus qui vise à adapter progressivement le milieu dans lequel les personnes âgées vivent pour mieux répondre à l'évolution de leurs besoins tout au long de la vie. Cela suppose qu'un grand nombre d'intervenants, secteurs et niveaux de gouvernance coordonnent leurs efforts. Une ville ou localité amie des aînés est un lieu où les habitants ont envie de vivre lorsqu'ils prennent de l'âge et où chacun est encouragé à rester actif et à vieillir en bonne santé. Ces territoires aident les personnes âgées à vieillir en toute sécurité dans un environnement conçu pour eux; sans risque de pauvreté; avec la possibilité de poursuivre leur développement personnel et de contribuer à la vie sociale en conservant leur autonomie et dignité. Parce que les personnes âgées savent mieux que quiconque ce dont ils ont besoin, elles doivent être au cœur des efforts déployés par les autorités locales pour adapter leurs lieux de vie à leurs besoins.

La **mission** du Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés est de stimuler et de permettre aux villes et territoires du monde entier de répondre de mieux en mieux aux besoins de leurs populations vieillissantes en:

- **Les incitant** au changement en montrant ce qui peut être fait et comment
- **connectant** villes et territoires à travers le monde pour faciliter l'échange d'information, de connaissance et d'expérience
- **aidant** les villes et territoires à trouver des solutions appropriées et **innovantes développées sur base de données fiables**

¹ En 2002, l'OMS a publié *Vieillessement actif: un cadre politique*. Leur *Guide mondial des Villes amies des aînés* est construit sur ce cadre. En 2015, l'OMS a publié un nouveau cadre pour le vieillissement en bonne santé qui a été approuvé par 194 États membres et constitue la base de la *Stratégie mondiale de l'OMS et du Plan d'action sur le vieillissement et la santé (2016-2030)*. La nouvelle approche de l'OMS complète notre approche passée en élaborant des actions favorables aux personnes âgées visant à améliorer leur capacité fonctionnelle et en étendant ces concepts d'une manière qui soit pertinente pour tous les secteurs et qui les encouragent à travailler ensemble.



Le Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés est encadré par **cinq documents de référence**:

- Vieillir en bonne santé: stratégie et plan d'action de l'OMS : <http://who.int/ageing/global-strategy/fr/>
- Rapport mondial sur le Vieillissement et la Santé
http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/206556/1/9789240694842_fre.pdf?ua=1
- AFEE policy tool and related guidelines <http://www.euro.who.int/en/health-topics/Life-stages/healthy-ageing/activities/age-friendly-environments-in-europe-afee>
- Measuring the age-friendliness of cities: a guide to using core indicators
http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/203830/1/9789241509695_eng.pdf
- Guide mondial des villes amies des aînés :
http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/43753/1/9789242547306_fre.pdf

2. Critères d'éligibilité et avantages accordés aux membres

Pour être éligible un membre doit :

- Etre situé dans un Etat membre de l'OMS
- Etre un organe public directement élu ou mandaté qui - dans un territoire donné tel que défini par la loi - possède un ensemble de compétences pour fournir des biens et services publics aux citoyens. Compte tenu de la grande diversité d'un pays à l'autre dans l'allocation de la responsabilité de la politique de santé et de la planification des services locaux, l'adhésion inclut les niveaux organisationnels infranationaux du niveau provincial ou étatique, aux villages et territoires à faible population.
- Avoir l'autorité et la capacité de convoquer des mécanismes de collaboration intersectorielle, de mener des évaluations de base et d'élaborer, mettre en œuvre et suivre des plans d'action visant à rendre les villes et les territoires sous leur autorité mieux adaptées au vieillissement de leur population.

Les **avantages accordés aux membres** du Réseau mondial OMS des villes et des communautés-amies des aînés comprennent :

- **L'accès** au partage d'information avec les autres membres du Réseau mondial
- L'**appui** d'un Réseau mondial d'affiliés, de praticiens, de chercheurs, d'experts et de défenseurs engagés dans la promotion des environnements adaptés aux personnes âgées
- **La reconnaissance et visibilité** dans les activités et sur le site de l'OMS dédié au Réseau sur lequel les Membres peuvent présenter leurs activités, leurs réalisations et le lien vers leur propre site et ressources
- **Possibilités de collaboration** telles que participation à des projets de recherche internationaux, publications, réseautage et partage, etc.

3. Conditions d'adhésion



Pour adhérer au Réseau, les villes et territoires doivent :

a) Partager et promouvoir les valeurs et principes

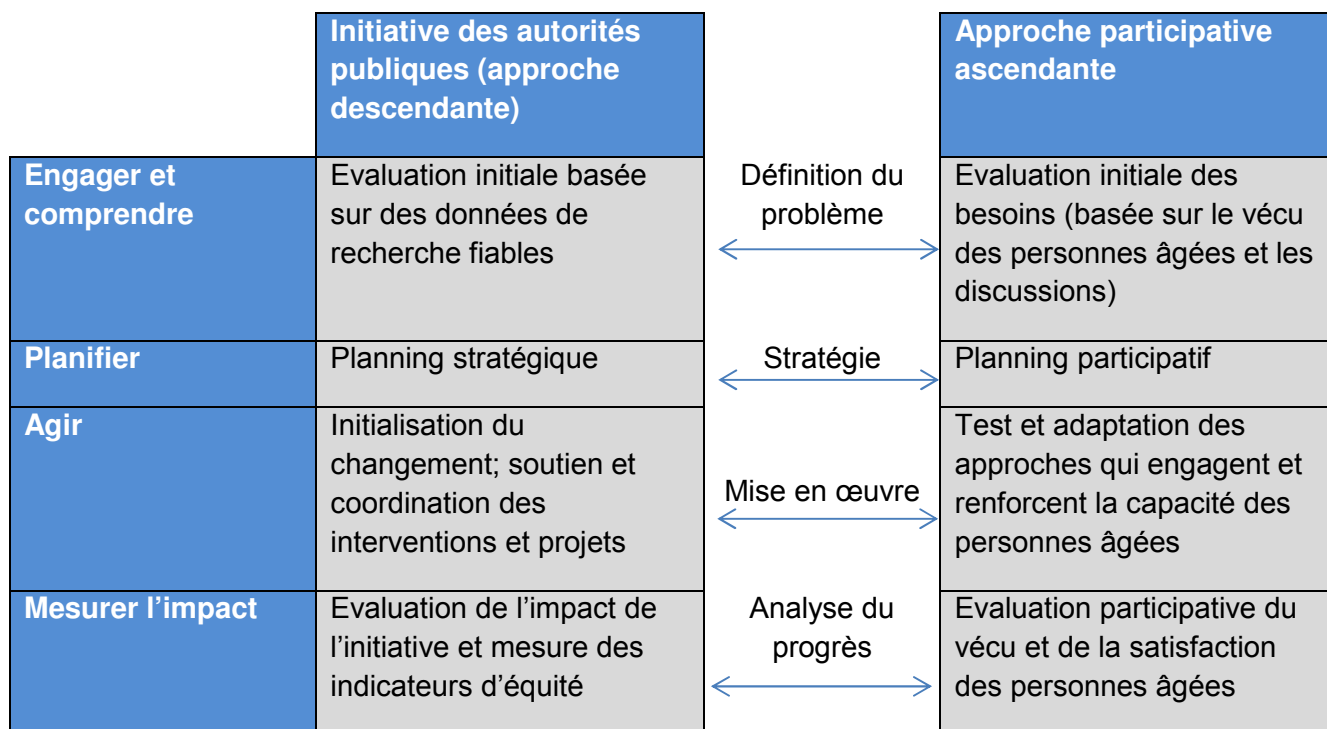
.... Qui sont au cœur de l'approche du Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés :

- **Respect de la diversité**: les personnes âgées sont un groupe hétérogène avec des capacités, des ressources, des préférences et des styles de vie divers qui doivent être respectés
- **Équité**: les inégalités entre les groupes (y compris, mais sans s'y limiter, l'âge, le genre, le handicap, l'orientation sexuelle, le statut socioéconomique, l'appartenance ethnique, la religion / les croyances, les zones rurales / urbaines) doivent être identifiés et abordés.
- **La participation des personnes âgées** dans toutes les sphères de la vie et leurs **contributions** doivent être valorisées et favorisées
- Les **droits des personnes âgées** doivent être respectés afin qu'ils puissent vieillir et mourir avec dignité

...et du processus de création des villes et territoires adaptés aux personnes âgées:

- **Co-conception et co-création**. La création d'une ville ou d'un territoire adapté aux besoins des personnes âgées nécessite une collaboration et une coordination entre les secteurs et avec diverses parties prenantes. L'une des conditions essentielles à la création d'environnements favorables aux personnes âgées est l'implication significative des personnes âgées à tous les stades : de l'établissement de l'ordre du jour, au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation des initiatives. Les personnes âgées ne sont pas seulement des bénéficiaires mais également des agents cruciaux du changement.
- Une **approche participative ascendante** doit être combinée avec un engagement et des ressources politiques mobilisées de haut en bas (voir schéma 1 ci-dessous).
- Une **approche axée sur les diverses étapes de la vie** qui encourage les relations entre les générations, la solidarité et le soutien mutuel, doit être au cœur des efforts visant à créer des environnements favorables aux personnes âgées.

Schéma 1- combinant les approches ascendantes et descendantes.



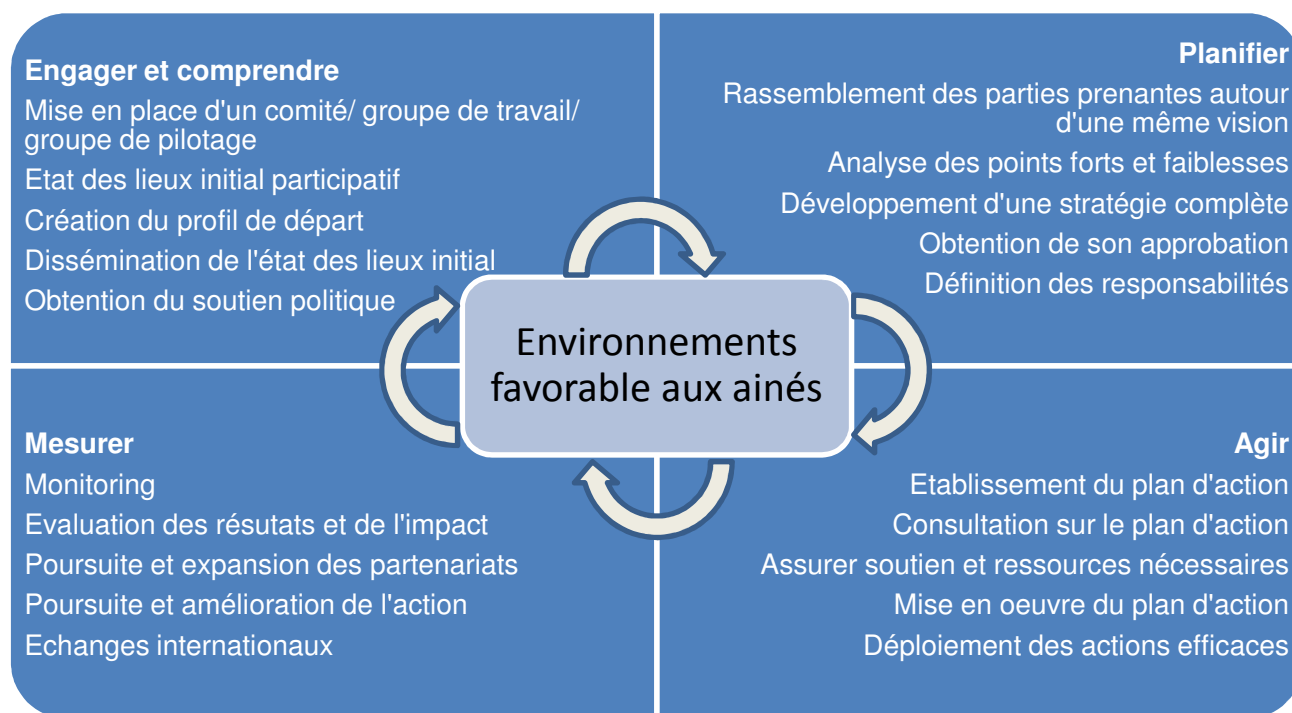
b) Engager et mettre en œuvre les quatre étapes pour créer des environnements favorables aux personnes âgées (cf. schéma 2 ci-dessous) :

- **Engager et comprendre:** il est essentiel d'engager les parties prenantes, y compris les personnes âgées, en intégrant également les personnes isolées ou difficiles à atteindre, de comprendre leurs besoins et préférences, ainsi que les obstacles qu'elles rencontrent et les opportunités qui permettent déjà de rester actif et de vieillir en restant actif et en bonne santé, afin de s'assurer que les efforts déployés pour adapter l'environnement répondront aux besoins et priorités locaux (résultat: évaluation participative ascendante)
- **Planifier:** La planification permet à toutes les parties prenantes de développer une vision partagée, de s'entendre sur les priorités d'action, de planifier et de mobiliser les ressources nécessaires pour permettre à la ville ou au territoire de relever ces défis. (résultat : Plan d'action)
- **Agir:** La mise en œuvre du Plan d'action est au cœur même du projet de création d'une ville accueillante pour les aînés. Le Guide mondial des Villes amies des aînés et le Manuel AFEE présentent de nombreux exemples d'actions. (Résultat: initiatives favorables aux aînés)



- **Mesurer l'impact:** La collecte de preuves sur l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action et de son impact sur la vie des personnes âgées est cruciale pour le succès et la durabilité des efforts fournis par la ville ou le territoire pour devenir plus accueillante aux personnes âgées. Le suivi et l'évaluation des progrès permettront d'identifier les réussites et les défis, de fournir des résultats qui peuvent être communiqués aux acteurs locaux et servir de base à la définition des priorités pour les actions futures. (Résultats: rapports de suivi et d'évaluation)

Schéma 2 Etapes de la création d'environnements favorable aux aînés. S'adapter aux besoins des personnes âgées nécessite la mise en place d'un processus continu d'amélioration qui suit le sens des flèches. Les membres peuvent commencer à n'importe quelle étape. Les différentes étapes s'étalent en moyenne sur un cycle de cinq ans.



c) participer activement au Réseau mondial des villes amies des aînés

Les activités destinées aux membres du Réseau sont diverses et adaptées à leurs besoins et niveau d'intérêt.

Obligations pour les membres :

- Contribuer aux connaissances en partageant les preuves de progrès relatives à la démarche Ville amie des aînés mise en oeuvre (rapports d'évaluation, plans d'action et rapports de suivi et d'évaluation) avec les autres membres ;



- Partager des pratiques adaptées aux besoins des personnes âgées ;
- Partager les orientations générales et les outils avec les autres membres ;
- Mettre régulièrement à jour leur page de profil.

Les Membres peuvent également:

- Organiser des réunions avec les autres membres du Réseau qui travaillent au même niveau de gouvernance (par ex. local, régional, etc.) et en coopération avec les Affiliés du Réseau pour ce qui est des autres niveaux de gouvernance.
- Organiser ou participer à des webinars organisés par le Réseau
- Participer à des activités de mise en relation mentor-mentoré, formelles ou informelles, avec d'autres membres du Réseau
- Partager des activités et des événements récents sur les environnements adaptés aux aînés avec le Réseau
- Partager des opportunités de collaboration

4. Le processus d'adhésion:

Pour demander leur adhésion au Réseau, les autorités infranationales doivent suivre le processus suivant:

- Soumettre leur formulaire d'adhésion en ligne disponible sur Age-friendly World (voir Annexe 1 - Formulaire d'adhésion).
- Joindre une lettre de la direction, par exemple le Maire ou l'administration publique, indiquant leur engagement formel à devenir plus accueillante pour les aînés. Cette lettre est essentielle pour prouver qu'un engagement politique est pris à haut niveau par la ville ou territoire souhaitant s'adapter aux besoins de ses personnes âgées. La lettre doit inclure les éléments suivants:
 - Engagement à partager et à promouvoir les valeurs et les principes de l'OMS, comme indiqué dans les cinq documents de référence et la Schéma 1
 - Engagement à mettre en œuvre les quatre étapes pour créer des environnements locaux favorable aux aînés, comme indiqué dans la Schéma 2
 - Engagement à participer activement au Réseau
- Confirmer leur accord avec les valeurs et l'approche de l'OMS et leur capacité à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de l'approche participative de l'OMS dans leur territoire et à leur participation active au Réseau.
- Désignation d'une personne de contact pour faciliter la communication et les échanges avec le Réseau. La personne de contact doit s'assurer que toutes les communications avec l'OMS concernant les évaluations, plans et résultats ont été développées en consultation avec les parties prenantes concernées et approuvées par l'administration locale.



5. Examen des demandes d'adhésion et décisions sur les nouveaux membres

Les demandes d'adhésion sont examinées de façon continue par l'agent chargé des admissions désigné par l'OMS et évaluées en fonction des critères d'adhésion ci-dessus. Cet agent peut être un membre du personnel du siège de l'OMS, d'un bureau régional de l'OMS ou d'un Affilié du Réseau, comme convenu par l'OMS pour chaque pays. Les candidats à l'adhésion peuvent être contactés par l'agent si des informations manquent, si leur demande ne satisfait pas aux critères ou que certains aspects de la demande ne sont pas clairs.

L'examen de certaines candidatures peut également être «accélééré» si le candidat fait déjà partie d'un réseau national ou transnational qui a une vision, des principes et des valeurs compatibles avec le Réseau.

La décision concernant la demande d'adhésion sera communiquée à la personne de contact désignée dans la lettre d'adhésion.

Un aperçu du processus d'adhésion est donné dans le schéma 3. Les nouveaux membres recevront un certificat d'adhésion généré automatiquement. Le certificat indique que le membre s'est engagé dans le processus d'adaptation aux besoins des personnes âgées, mais ne constitue pas en soi un certificat de réussite ou de reconnaissance par l'OMS.

Les membres du Réseau ne peuvent prétendre parler au nom de l'OMS ni représenter l'OMS vis-à-vis de tiers.

6. Résiliation de l'adhésion

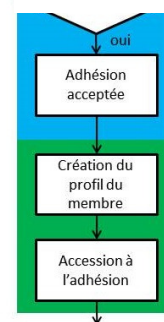
L'adhésion au réseau est illimitée, sauf dans les circonstances suivantes:

1. Le membre demande la résiliation de leur adhésion, après quoi ils seront supprimés de la liste des membres et leur page de profil n'apparaîtra plus sur le site World-Friendly World. Le compte d'utilisateur de la personne de contact ne sera toutefois pas désactivé, ce qui les permettra de rester connectés au réseau et de se réengager à tout moment ;
2. La ville ou la communauté n'a pas satisfait aux obligations incombant aux membres énumérées au point 3.c. sur une période de trois ans ;
3. L'adhésion peut être retirée par décision du Secrétariat du Réseau, en consultation avec les Affiliés et les organes directeurs concernés en cas de non-respect de ces termes de référence ou des termes de référence de l'OMS connexes.

Processus d'adhésion au Réseau mondial VAA



Schéma 3



Participation au Réseau



Appendice 1: Éléments clés du formulaire de demande d'adhésion

- **Nom de la localité/ville ou autorité infranationale**
- **Nom du responsable de la ville, localité ou autorité infranationale et données de la personne de contact**
- **Principal point de contact et données**
- **Indiquer si la demande d'adhésion est soumise par l'intermédiaire d'un Affilié et, le cas échéant, lequel**
- **Population par groupes d'âge**
- **Pays où se trouve le candidat à l'adhésion**
- **Description des activités existantes ou planifiées pour l'adaptation aux besoins des personnes âgées.**
- **Engagement des personnes âgées dans le processus**
- **Collaboration intersectorielle**

Annexes:

- **Photo**
- **Lettre du Maire ou du responsable de l'autorité infranationale**
- **Evaluations, plans d'action existants, etc.**